

Date de dépôt : 24 juillet 2014

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur la motion de M^{mes} et MM. Romain de Sainte Marie, Thomas Wenger, Cyril Mizrahi, Jean-Charles Rielle, Christian Frey, Lydia Schneider Hausser, Salima Moyard, Irène Buche, Caroline Marti, Roger Deneys, Jean-Michel Bugnion, Isabelle Brunier, Jocelyne Haller, Boris Calame, Magali Orsini, Sandra Golay, Sarah Klopmann, Christian Flury, Yves de Matteis, Patrick Lussi, Thomas Bläsi, Marie-Thérèse Engelberts, Sandro Pistis, Daniel Sormanni, Pascal Spuhler, Christina Meissner, Bernhard Riedweg, Lisa Mazzone, Danièle Magnin, Francisco Valentin, Sophie Forster Carbonnier, Michel Ducommun, Henry Rappaz pour une meilleure prévention du VIH, pour la gratuité du test VIH

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 23 janvier 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une motion qui a la teneur suivante :

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- l'augmentation du nombre de cas positifs au VIH à Genève en 2012;*
- le pourcentage de cas positifs au VIH à Genève qui est le plus élevé de Suisse en 2012 (18,7 pour 100 000 habitant-e-s);*
- le nombre de « cas anciens » (plus d'un an après l'infection) élevé et en augmentation en 2012;*
- le prix d'un test de dépistage (55.- F et 25.- F pour les moins de 18 ans) aux HUG qui peut être un frein pour les dépistages;*

invite le Conseil d'Etat

à rendre gratuits les tests de dépistage VIH effectués aux HUG et dans les entités subventionnées.

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

1. Contexte

Depuis le début de l'épidémie de sida à Genève, l'Etat a reconnu l'importance de cette infection et sa dangerosité. La lutte contre le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et les autres infections sexuellement transmissibles (IST) représente depuis de nombreuses années, en termes financiers, le plus gros effort de l'Etat de Genève dans le domaine de la prévention et de la promotion de la santé. Pour cette raison, la direction générale de la santé (DGS) reconduit depuis 2004 des contrats de prestations entre l'Etat et les associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida et des IST. Le soutien financier de ces activités, à hauteur annuelle de plus de 5 millions de francs, a été renouvelé par le Grand Conseil lors de l'acceptation de la loi 11016¹ : Groupe sida Genève (1 743 250 F), Première Ligne (2 414 170 F), Dialogai (694 750 F), PVA (200 000 F) et Boulevards (146 090 F).

Les nouveaux contrats de prestations entre l'Etat et les associations de lutte contre la transmission du VIH et des IST reposent sur la mise en œuvre au niveau cantonal du « *Programme national VIH et autres IST 2011–2017 (PNVI)* » édicté par l'Office fédéral de la santé publique (OFSP).

2. L'infection au VIH

Actuellement environ 4 000 personnes à Genève vivent avec le VIH. L'infection par le VIH se transmet lors de rapports sexuels non protégés et par l'échange de seringues lors de la consommation de drogues. La contagiosité est maximale juste après l'infection, soit dans les semaines qui suivent la contamination, avec ou sans symptôme. Par ailleurs, le virus est transmissible de la mère à l'enfant durant la grossesse ou l'allaitement.

Le syndrome d'immunodéficience acquise (sida) est le dernier stade de l'infection. Afin d'éviter ce stade de la maladie, les personnes infectées par le

¹ Loi 11016 accordant une aide financière annuelle de 5 198 260 F aux associations de lutte et de prévention de l'infection VIH/sida et des infections sexuellement transmissibles pour les années 2013 à 2016, du 13 décembre 2012.

VIH sont contraintes de prendre des médicaments à vie. Ce traitement permet également de diminuer les risques de contagion. Cependant ces médicaments ont des effets secondaires importants et un coût financier élevé : en moyenne 25 000 F par patient et par an.

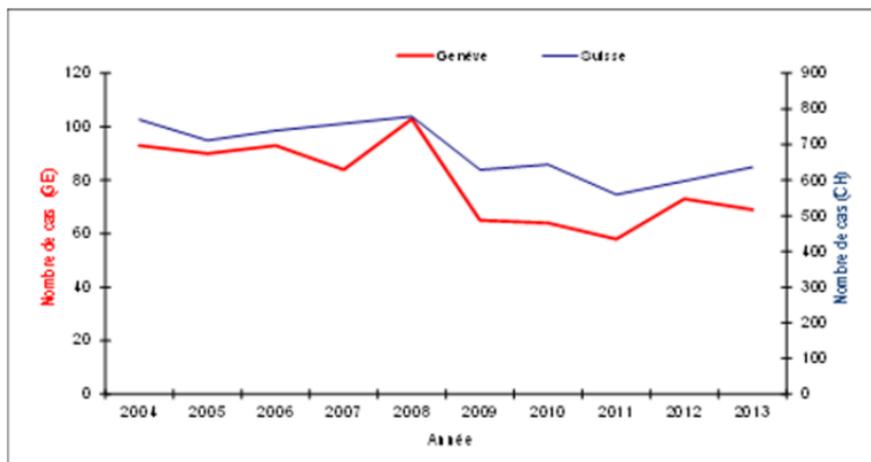
3. Données épidémiologiques

L'infection au VIH, les cas de sida, ainsi que les diagnostics des principales IST, sont inclus dans le système national de surveillance des maladies transmissibles. Les informations suivantes, en lien avec le sujet de la motion, sont issues de cette surveillance :

- le nombre de déclarations de VIH varie de quelques cas chaque année. Cependant, la tendance sur les 10 dernières années est à la baisse : 93 déclarations en 2004 contre 69 en 2013;

Figure 1

Nombre d'infections VIH mises en évidence par les laboratoires, par année de déclaration, canton de Genève et Suisse, 2004-2013 (source : OFSP)



- le nombre de déclarations VIH par année et pour 100 000 habitant-e-s du canton (taux d'incidence), reste cependant le plus élevé de Suisse.

Ces chiffres nous informent sur le nombre total de personnes diagnostiquées dans l'année. Il comprend les personnes qui se sont infectées dans l'année et les cas anciens, diagnostiqués tardivement (plus d'un an après l'infection).

Sur la totalité des diagnostics d'infection au VIH déclarés ces cinq dernières années à Genève :

- 24% ont la nationalité suisse, 17% concernent des ressortissants européens et 29% des ressortissants de pays à haute prévalence du VIH;
- 87% des cas déclarés rapportent une contamination sexuelle : 53% une relation hétérosexuelle et 34% une relation sexuelle entre hommes;
- 16% des déclarations concernent des personnes sans permis de séjour et donc sans assurance-maladie;
- concernant les cas de sida diagnostiqués (stade avancé de l'infection), on note ces deux dernières années une augmentation chez des ressortissant-e-s genevois-e-s n'ayant jamais réalisé de test VIH au préalable.

4. Etat des lieux du dépistage à Genève

Des dispositifs de conseils et dépistage (Voluntary Counselling and Testing (VCT)) tels que recommandés par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et l'Office fédéral de la santé publique (OFSP) existent à Genève depuis de nombreuses années. Ces VCT ont comme premier objectif l'accessibilité au dépistage. A Genève, cette prestation est actuellement disponible à Check point (Centre médical de Dialogai), aux HUG (Unité VIH/sida et Programme Santé Migrants) et à Première Ligne (Quai 9). D'autres prestations VCT sont organisées de manière sporadique et dans des lieux différents par les associations subventionnées par le canton ou la ville (Groupe sida Genève, Dialogai, Boulevards et Aspaspie).

Le développement de ces différents projets VCT est soutenu par le canton et figure parmi les prestations attendues des associations subventionnées. Afin de garantir que l'extension de ces projets ne se fasse pas au détriment de leur qualité, la DGS, se basant sur les directives de l'OFSP (« *Directives de l'OFSP sur le test VIH dans le cadre du VCT* », OFSP 2011), elles-mêmes émanant des principes directeurs de l'OMS (« *Manuel pour améliorer les services de conseil et de dépistage du VIH* », OMS 2011), recommande l'application des normes VCT en vigueur, avec deux principes fondamentaux :

- il s'agit d'offrir un maximum d'opportunités de lieux de test et, pour les populations particulièrement à risques, des offres sur leurs lieux de rencontres et/ou de vie;
- le dépistage du VIH est un élément central de la prévention lorsqu'il est intégré à un conseil adéquat; c'est par le conseil donné avant et après le test que l'on peut espérer un changement de comportement, et non pas par la réalisation du test lui-même.

L'année dernière, le service du médecin cantonal (SMC) de la DGS a organisé une rencontre entre les différents centres VCT du canton afin de promouvoir les bonnes pratiques en la matière et s'assurer que toutes les populations cibles identifiées dans notre canton puissent bénéficier au maximum de cette prestation.

Le SMC encourage également les médecins du canton dans l'application de la nouvelle directive « *Dépistage du VIH effectué sur l'initiative des médecins en présence de certaines pathologies (maladies évocatrices d'une infection à VIH)* » élaborée fin 2013 par l'OFSP et émanant du projet PICT (Provider Initiated Counselling and Testing). Ces recommandations ont comme objectif de sensibiliser les médecins à prendre l'initiative, suite à une anamnèse sexuelle, de proposer un dépistage du VIH lorsqu'il existe une probabilité d'infection par le virus (symptômes évocateurs de l'infection, appartenance à des populations où la prévalence de l'infection est élevée). Les médecins sont appelés également à jouer un rôle de premier plan en proposant un dépistage en présence de patients sans test de dépistage récent ou n'ayant jamais réalisé de dépistage. Le suivi de ces recommandations permet ainsi de dépister des infections anciennes avant que la maladie (sida) ne survienne.

5. Prix du dépistage

Pour être conforme aux recommandations de l'OMS et de l'OFSP, tout test de dépistage du VIH nécessite d'être accompagné d'un conseil avant et après le test, d'un suivi et de l'instauration d'un traitement en cas de diagnostic positif.

Le prix laboratoire du test VIH seul est peu onéreux : 20 F pour un résultat négatif et 40 F pour un résultat positif nécessitant des tests complémentaires. Par contre, les conseils devant obligatoirement être réalisés par des professionnels formés au conseil et au soutien, cette démarche d'accompagnement du test a également un coût.

Un dépistage, s'il est proposé par un médecin, est remboursé par la caisse maladie du patient, ainsi que les conseils qui l'accompagnent.

A Genève, les personnes en situation économique précaire et sans assurance-maladie, ou avec une franchise élevée, ou encore qui désirent rester anonymes (par exemple les jeunes ne souhaitant pas que leurs parents soient informés), mais qui font partie d'une population à haut risque d'infections sexuellement transmissibles, ont accès à un conseil et dépistage gratuit via les projets VCT subventionnés. Les personnes dans une situation financière identique mais qui ne font pas partie ou qui ne veulent pas être

assimilées à une population à haut risque, peuvent par contre se rendre à l'Unité VIH/sida des HUG où le prix du dépistage est peu onéreux et anonyme (sans remboursement par les caisses maladie).

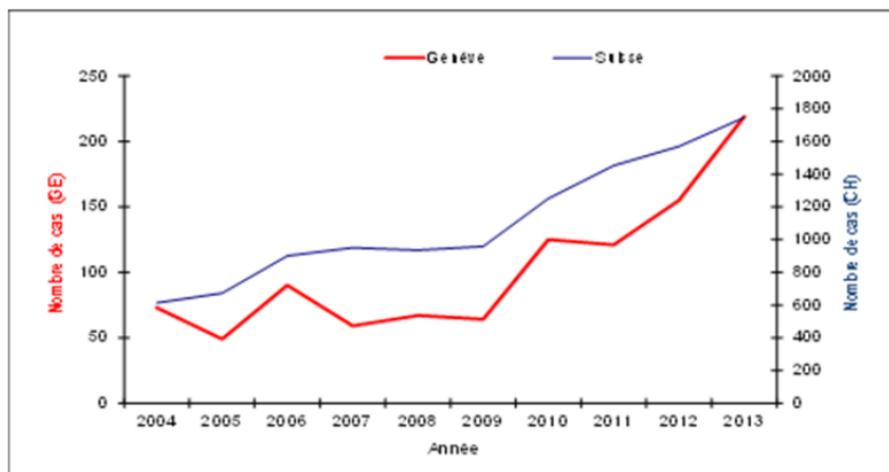
6. Stratégie cantonale actuelle en matière de dépistage des IST

Les activités de dépistage des IST financées par l'Etat sont basées sur la stratégie fédérale de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (cf. ci-dessus point 1 « Contexte ») et la situation épidémiologique genevoise.

Le suivi des données de surveillance des maladies sexuellement transmissibles montrent, paradoxalement, que les déclarations des cas d'IST autres que le VIH, telles la gonorrhée, la syphilis et la chlamydie continuent d'augmenter dans notre canton.

Figure 2

Nombre d'infections à gonocoques mises en évidence par les laboratoires, par année de déclaration, canton de Genève et Suisse, 2004-2013 (source : OFSP)



Cette augmentation concerne plus spécialement les jeunes femmes entre 20 et 24 ans, les personnes de 30 à 40 ans des deux sexes et les hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes. Il convient également de relever, selon les recommandations de l'OMS et de l'OFSP, que lorsqu'une situation à risque est clairement identifiée, il n'est pas justifié de pratiquer uniquement le dépistage du VIH. Les autres IST doivent également être testées, ce qui engendre des coûts supplémentaires.

Dans ce contexte, la stratégie cantonale, matérialisée par les contrats de prestation entre les associations de lutte contre le VIH et les autres IST et

l'Etat de Genève, a prévu d'améliorer encore l'accès aux tests VIH et aux autres IST à Genève.

Cet accès facilité est réalisé par la mise à disposition de lieux de tests variés et proches des populations les plus concernées (projets VCT), ainsi que par la promotion du test VIH dans les cabinets médicaux (projet PICT). Les associations qui œuvrent pour la prévention de la propagation du VIH et des autres IST sont encouragées non seulement à diversifier l'offre des VCT mais également à continuer à proposer des réductions, voire la gratuité aux personnes en situation économique précaire.

De plus, deux projets de dépistage (VIH et IST) sont actuellement menés auprès des travailleuses et travailleurs du sexe migrants à Genève. Ces projets doivent trouver le moyen d'être pérennisés. D'autres projets ciblant des jeunes et des personnes en situation précaire sont en discussion.

7. Conclusion

La gratuité d'une prestation de dépistage ne peut être efficace que si elle est intégrée dans une stratégie globale de santé sexuelle et de lutte contre le VIH et les autres IST. En effet, outre le test en lui-même, les bonnes pratiques sur lesquelles s'appuie notre stratégie recommandent d'accompagner le test VIH d'un dépistage élargi aux autres IST, ainsi que d'un conseil avant et après le test. Un suivi thérapeutique (traitement et suivi médical) doit également être garanti ainsi qu'un éventuel suivi social. Ainsi, il ne s'agit pas de « tester pour tester », mais de tester pour soigner et si possible pour éviter de nouveaux cas. L'incitation au dépistage via les services médicaux ainsi que la prévention et la promotion de la santé sexuelle par les différents partenaires cantonaux font également partie de cette stratégie.

Le défi actuel du canton de Genève est de permettre à des personnes particulièrement exposées (à risque accru d'infection au VIH et aux autres IST) d'avoir accès à l'entier des prestations de prise en charge via des offres à bas seuil et des centres spécialisés. Ainsi, la gratuité du test VIH seul, via une subvention du canton, n'est pas envisagée. En effet, dans le contexte budgétaire actuel, rendre le test de laboratoire gratuit en utilisant les deniers publics prêterait la mise en œuvre et la continuité des différents projets en cours. Il faut enfin noter qu'une augmentation du budget dans le domaine du VIH et des IST n'est pas envisageable dans une stratégie globale de prévention et de promotion de la santé, fondée sur l'évolution des besoins de la population genevoise et en lien, notamment, avec une augmentation des pathologies chroniques ou dégénératives telles que le cancer, les démences, la

recrudescence des problèmes liés au surpoids et au manque d'activité physique.

Le Conseil d'Etat remercie les députés pour le dépôt de cette motion qui a soulevé un grand intérêt de la part des différents partenaires œuvrant à la lutte contre la propagation du VIH et des autres IST. Elle a permis de faire un état des lieux de la situation et d'engager un débat fructueux entre tous les acteurs permettant de clarifier certains points mais également de proposer des ébauches de solutions. Les différentes réunions et séances de coordination et d'informations qui ont lieu chaque année entre les acteurs de la lutte contre le VIH et les IST vont permettre de poursuivre la réflexion sur cette stratégie globale de prévention et promotion de la santé sexuelle des habitant-e-s du canton de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP